



Déchéance du terme crédit immo // délais pour contester

Par **GEROKAT**, le **10/03/2022** à **15:43**

Bonjour, dans le cadre de notre prêt immobilier, le créancier a procédé à une déchéance du terme (à priori régulière avec une mise en demeure).
Les montants notifiés comme "dus" ne correspondent pas.

Nous avons l'intention de contester l'action du créancier.

Dans quel délai peut-on contester la déchéance du terme ?

Remerciements pour votre aimable conseil,

Cordialement,

Géro

Par **Marck.ESP**, le **10/03/2022** à **18:10**

Bonjour

Normalement, un délai vous était indiqué dans la mise en demeure, avant déchéance du terme.

Si les conditions générales ont été respectées (chapitre consacré aux impayés), maintenant, il faut agir rapidement.

Quand la déchéance vous a-t-elle été notifiée et quel genre de recours envisagez-vous ?

Aviez-vous reçu un commandement de payer, d'un huissier ?

Il est conseillé de voir un avocat, car la banque va lancer une procédure judiciaire de saisie immobilière pour recouvrer les sommes dues...

A défaut d'une association de consommateur, pourra vous aider, mais vous pouvez aussi déposer un dossier à la commission de surendettement. Si elle juge votre dossier recevable, elle prendra contact avec vos créanciers pour tenter de trouver une solution amiable en étalant vos remboursements.